

Arrêté du Président n°A2023-0019

Fermeture temporaire de l'aire d'accueil des gens du voyage de Ploumagoar pour procéder à des travaux d'entretien et de sécurisation

**Le Président de Guingamp-Paimpol Agglomération**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18, L2122-19, L 2122-23 et L 5211-2, portant sur les règles générales de délégation au sein des collectivités territoriales,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10, portant sur la délégation du Président, aux Vice-présidents et aux membres du bureau des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- Vu la délibération n°DEL2020-07-230 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président
- Vu la loi n°2000-614 du 5 juillet 2020 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage
  
- Considérant qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'entretien et de sécurisation des équipements électriques de l'aire d'accueil des gens du voyage ; que, pour permettre l'exécution de ces travaux, l'aire d'accueil doit être fermée durant la réalisation des travaux.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'aire d'accueil des gens du voyage sise zone de Kergré à Ploumagoar sera fermée à compter du lundi 3 avril 2023 à 8 heure jusqu'au vendredi 28 avril 2023 à 18 heure.

**Article 2** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Une ampliation sera notifiée :

- Au destinataire du présent arrêté
- M. le Procureur de la République près du Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc
- M. le Trésorier Principal de Guingamp

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat, de sa publication et de sa notification.

A Guingamp, le 23 mars 2023

Le Président,  
Vincent Le Meaux

Pour Le Président  
par délégation

Le Directeur Général des Services  
Romain Rollant



Romain ROLLANT